



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juillet 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : Forum pour la coopération en matière de développement

Lettre datée du 17 juillet 2014, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenu à Addis-Abeba les 6 et 7 juin 2013, sur le thème « Un nouveau partenariat mondial pour le développement pour l'après-2015 » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 5 c) de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Tekeda **Alemu**

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



**Annexe à la lettre datée du 17 juillet 2014, adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du colloque de haut niveau du Forum
pour la coopération en matière de développement,
tenu à Addis-Abeba les 6 et 7 juin 2013^a**

« Un nouveau partenariat mondial pour le développement pour l'après-2015 »

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a organisé à Addis-Abeba, les 6 et 7 juin 2013, en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, le premier colloque de haut niveau dans la perspective du Forum pour la coopération en matière de développement qui se tiendra en 2014.

Le colloque de haut niveau tenu en Éthiopie avait trois grands objectifs :

- Déterminer la forme à donner à un partenariat mondial pour le développement qui puisse combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre de la coopération au service du développement, et qui tienne compte du potentiel et des défis nouveaux en la matière, notamment ceux nés de la diversification observée aujourd'hui dans ce domaine;
- Voir comment intégrer différentes approches du développement dans ce partenariat mondial et passer en revue les facteurs susceptibles d'en faire un mécanisme utile pour inciter toutes les parties prenantes à s'engager en faveur de la coopération au développement;
- Réfléchir plus particulièrement aux objectifs d'un nouveau partenariat mondial pour le développement et à ses principes directeurs, en s'attachant également à voir comment l'articuler pour répondre aux attentes des divers acteurs quant à sa nature et à son fonctionnement, avec notamment un mécanisme de contrôle et de responsabilisation plus rigoureux.

Le colloque a rassemblé plus de 150 participants de haut niveau représentant un large éventail d'intervenants. En marge de la manifestation, se sont tenues plusieurs réunions préalables ou parallèles, notamment pour les pays les moins avancés, les organisations de la société civile, les parlementaires et les instituts de recherche. Leur liste figure dans la section 3 du présent rapport.

Les directeurs généraux des partenaires du Sud pour la coopération au développement se sont réunis immédiatement après le colloque. Ils ont évoqué les solutions qui pourraient être envisagées pour mettre en place un cadre commun pour leur coopération, en faisant fond sur la conférence des prestataires du Sud de la coopération au service du développement tenue à New Delhi en avril. Ils ont évoqué les prochaines étapes dans un certain nombre de domaines d'analyse revêtant une importance majeure, notamment les principes, la définition, les indicateurs et les outils de mesure de la coopération Sud-Sud, étapes qui devront être fixées en concertation avec leurs groupes de réflexion au plan national et recevoir le soutien du Département des affaires économiques et sociales ainsi que du Bureau des

^a www.un.org/en/ecosoc/newfunct/DCFethiopia.shtml.

Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le Forum pour la coopération en matière de développement servira de cadre pour de nouvelles consultations ainsi que pour l'examen des résultats des travaux de ces partenaires.

Le colloque a également permis au Groupe consultatif du Forum pour la coopération en matière de développement d'avoir un échange de vues avec des membres du Comité directeur du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, et a été l'occasion pour ledit comité de mener une action de communication. Il s'agissait ici de voir comment collaborer à la définition d'une vision commune d'une coopération au service du développement qui soit efficace, important volet du programme de développement pour l'après-2015. Il a été décidé d'intensifier les échanges entre les secrétariats et de coordonner les plans de travail jusqu'en juillet 2014, afin d'éviter les chevauchements et d'assurer une plus grande synergie.

Le colloque a préparé le terrain pour des réunions de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement qui devaient se tenir plus tard, réunions consacrées à l'avenir de la coopération au développement (Suisse, 24 et 25 octobre 2013) et à une coopération au développement responsable et efficace pour l'après-2015 (Allemagne, 20 et 21 mars 2014).

Les résultats du colloque iront directement alimenter les préparatifs en cours du programme de développement mondial pour l'après-2015. Ses conclusions pourront être portées à l'attention de l'ensemble des membres de l'ONU lors d'une manifestation informelle en marge de la session du Conseil économique et social à Genève.

La section 1 du présent rapport résume les principales conclusions du colloque, tandis que la section 2 expose plus en détail : a) les enseignements tirés de l'actuel partenariat mondial pour le développement; b) les difficultés liées à l'élaboration d'un nouveau partenariat mondial; c) les prochaines étapes en vue de la conclusion de ce nouveau partenariat; et d) le soutien à apporter à sa mise en œuvre. Une liste des réunions préalables et parallèles figure en section 3.

1. Principales conclusions du colloque

a) **Il est essentiel de revivifier le partenariat mondial pour le développement pour relever les défis fondamentaux en matière de développement.** Ce partenariat doit puiser dans l'historique de l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement et de l'actuel partenariat, tels qu'ils ressortent de la Déclaration du Millénaire ainsi que du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il doit mobiliser un appui politique au plus haut niveau de manière à instaurer un environnement porteur en faveur du développement. Son succès dépendra de sa capacité à faire progresser la mise en œuvre des engagements par les multiples partenaires de développement, à promouvoir les partenariats complémentaires à tous les niveaux, et à veiller à ce que les partenariats se focalisent sur les priorités du développement dans différents contextes.

b) **Le nouveau partenariat mondial pour le développement doit être axé sur l'élimination de la pauvreté et amener le monde à prendre le chemin d'un développement plus durable.** Il doit tenir compte de tous les engagements internationaux existants en matière de financement aux fins du développement. Il

devra être réactif aux changements qui se produisent dans le monde et bouleversent le paysage de la coopération au service du développement.

c) **Les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire restent pleinement adaptés au partenariat mondial pour le développement de l'après-2015.** Ils englobent la solidarité et la non-ingérence, les responsabilités et capacités communes mais différenciées, ainsi que le droit au développement et à une plus grande justice distributive.

d) **Le nouveau partenariat doit faire de l'aide publique au développement une source essentielle du développement.** L'objectif consistant à ce que les pays allouent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement doit être tenu. Les modalités, principes et conditionnalités de cette aide doivent être revus. Il faut qu'elle devienne plus globale et serve de catalyseur pour favoriser les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de technologies pour le développement.

e) **Le partenariat doit intensifier les efforts axés sur la cohérence des politiques en matière de développement pour y inclure tout l'éventail des sources de financement et traiter également des problèmes majeurs qui sous-tendent le développement durable pour tous.** Il doit encourager efficacement le partage des ressources, mais aussi du savoir et des capacités. Il faut que les ressources soient plus stables et plus prévisibles, sans conditionnalités et non liées. Il faut pouvoir compter sur des systèmes financiers stables et une gouvernance économique plus équitable, qui offrent une marge de manœuvre décisionnelle pour permettre aux pays en développement de se consacrer à leurs priorités nationales en matière de développement.

f) **Tous les acteurs doivent participer, sur un pied d'égalité, à la conception du nouveau partenariat mondial pour le développement, à sa mise en œuvre et à son suivi.** Le partenariat doit amener les partenaires à intervenir et susciter une volonté politique. Il doit être le reflet fidèle des responsabilités et capacités communes mais différenciées. Les rôles et les responsabilités doivent être bien définis et veiller à ce que tous les acteurs honorent leurs engagements.

g) **Les partenaires du Sud dans la coopération au service du développement ont un intérêt commun à participer à l'élaboration d'un nouveau partenariat mondial.** Ils souhaitent que principes et pratiques soient plus généralement appliqués. Il faut organiser de façon plus rationnelle la diversité des approches et améliorer l'efficacité et la réactivité de la coopération Sud-Sud, tout en ayant conscience qu'elle complète plus qu'elle ne remplace la coopération Nord-Sud.

h) **Le rôle du secteur privé et la responsabilité sociale des entreprises revêtiront une importance de plus en plus grande pour promouvoir un développement durable.** Prêtes à innover et à prendre des risques, capables de souplesse et orientées vers les résultats, les fondations complètent et renforcent les efforts en matière de développement.

i) **Le nouveau partenariat mondial pour le développement doit être essentiellement caractérisé par un contrôle efficace et par le respect du principe de responsabilité.** Pour qu'une évolution positive des comportements intervienne et que les engagements soient honorés, divers types de responsabilisation doivent entrer en jeu. La capacité des systèmes statistiques et autres doit être renforcée pour

étayer les contrôles exercés au plan national et établir des données de référence solides.

j) **Le Forum pour la coopération en matière de développement demeurera le centre d'échanges sincères et inclusifs sur ces questions; il pourrait également promouvoir la responsabilisation mondiale pour l'après-2015 en se chargeant du contrôle de la mise en œuvre du nouveau partenariat mondial pour le développement.** Structure apte à faire avancer tous les sujets en discussion, le Forum est particulièrement bien placé pour permettre à tout l'éventail des intervenants qui participent à la coopération au développement d'en partager les enseignements, en s'appuyant sur des analyses solides, et d'apporter un soutien politique de haut niveau en faveur d'une plus grande responsabilisation. Il offre également aux organisations de la société civile, aux médias et aux instances parlementaires, qui devraient se voir donner les moyens de jouer un rôle plus important en matière de contrôle et de responsabilisation, l'espace qui leur est nécessaire.

2. Compte rendu détaillé

a. Enseignements tirés de l'actuel partenariat mondial pour le développement

Le partenariat mondial pour le développement a été imaginé dans le but de renforcer la cohérence des politiques menées dans ce domaine et de mobiliser les soutiens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement sur lesquels un accord avait été trouvé, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le partenariat a une riche histoire, qui puise dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable.

L'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement a souvent été accusé d'être le « maillon faible » de la chaîne. Il porte sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, condition nécessaire pour créer un environnement propice à la réalisation de tous les objectifs.

L'objectif n° 8 s'est avéré difficile à quantifier, faute de buts précis à atteindre, et les progrès ont été lents à venir, en raison notamment de l'incapacité à promouvoir l'esprit des objectifs auprès des populations sur le terrain. Qui plus est, il n'abordait pas les problèmes systémiques ou structurels, et donnait le sentiment de perpétuer une relation Nord-Sud.

Beaucoup ont critiqué l'objectif n° 8 au motif qu'il faisait une place trop grande à l'aide publique au développement. Les engagements pris par les États en la matière n'ont, dans la majorité des cas, pas été tenus. De surcroît, cet objectif ne s'intéressait pas à la question spécifique de la qualité de l'aide. D'autres mettent en avant l'importance qu'il accorde à l'accès à des médicaments d'un prix abordable ou aux technologies de l'information et des communications.

Malgré ses faiblesses, l'objectif n° 8 constitue un bon point de départ. Il jette les bases du nouveau partenariat mondial pour le développement, qui pourra tirer parti des acquis et parachever la réalisation des objectifs, en se fixant de nouveaux et ambitieux résultats à atteindre. Le nouveau partenariat mondial doit

s'appuyer sur les réussites et les leçons des objectifs pour ensuite les dépasser et s'attaquer aux problèmes structurels et systémiques.

b. Difficultés liées à l'élaboration d'un nouveau partenariat mondial pour le développement.

Un programme axé sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable

Le programme mondial pour le développement pour l'après-2015 ne doit pas seulement parachever les objectifs du Millénaire pour le développement; il doit aller au-delà. Il doit aborder différentes questions : celle de la croissance, qui doit être solide, n'exclure personne et favoriser les pauvres, celle de l'amélioration des capacités et infrastructures de production, celle du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, celle de la bonne gouvernance. Cinq grandes dimensions se dégagent ici, à savoir l'éradication de la pauvreté, les problèmes systémiques et structurels, le développement durable, le financement du développement et la coopération internationale.

Le nouveau partenariat mondial pour le développement devra essentiellement s'attacher à promouvoir un développement durable et à offrir à tous des possibilités de prospérité durable. Il doit être perçu non pas comme un but en soi, mais comme un processus de transformation comportant des responsabilités partagées.

La pauvreté demeure le principal défi à relever pour la coopération internationale au service du développement, suivie de près par les inégalités. Remettre l'économie sur les rails afin de favoriser une croissance économique dont personne ne soit exclu et lutter contre le chômage au niveau mondial en créant des emplois décents sont à cet égard des facteurs essentiels. Tout nouveau partenariat mondial pour le développement doit par conséquent prendre en compte efficacement et méthodiquement les besoins particuliers des pays les plus vulnérables et faire en sorte qu'ils demeurent au centre de la coopération au service du développement.

Le développement durable intègre les trois dimensions que constituent la croissance économique, le progrès social et la préservation de l'environnement. Face aux difficultés que pose le développement durable, la fourniture de biens collectifs mondiaux sera d'une importance capitale. Il faudra également prendre en compte d'autres problèmes de taille tels que l'évolution démographique et les migrations, la paix et les droits de l'homme, ou encore la stabilité du système financier mondial.

Le nouveau partenariat devra se focaliser davantage, lorsqu'il y a lieu, sur le renforcement des capacités nationales. Il faut absolument avoir conscience que l'acquisition des connaissances et le renforcement des capacités sont devenus tout aussi importants, sinon plus, que l'aide publique au développement. Les pays en développement veulent pousser plus loin leur industrialisation et accroître leurs capacités de production.

Le recours de plus en plus fréquent aux technologies de l'information et des communications permet non seulement d'améliorer le partage des connaissances et des informations, mais aussi d'assurer un meilleur contrôle et de susciter une plus grande responsabilisation. Si des succès notables ont été obtenus, la coopération dans le domaine technologique nécessite encore des progrès

et des efforts supplémentaires. Sur le plan structurel, il faudrait également s'intéresser au système international des droits de propriété intellectuelle afin de pouvoir partager plus largement les technologies qui seront nécessaires pour permettre aux pays en développement de s'orienter vers une croissance durable.

Le partenariat mondial pourrait aussi contribuer à gérer les problèmes d'envergure mondiale et régionale qu'un État ne peut à lui seul régler. Ainsi, les envois de fonds des travailleurs immigrés ont joué un rôle considérable dans la réduction de la pauvreté; un nouveau partenariat permettrait de créer un environnement propice au respect des droits des migrants et de faciliter ces transferts de fonds.

Évolution du paysage de la coopération au service du développement

Le développement mondial a connu une évolution rapide qui est appelée à se poursuivre. Le nouveau partenariat mondial pour le développement devrait faire en sorte que les stratégies et programmes de coopération aux fins du développement soient assez souples pour s'adapter aux changements dans les pays partenaires.

La communauté internationale ne conçoit plus le partenariat mondial sous son angle traditionnel Nord-Sud. Un nouveau partenariat mondial doit être un partenariat universel et véritable entre partenaires égaux, tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Il doit être fondé sur les principes de la solidarité, de l'égalité, de la maîtrise par les pays et de l'autodétermination, du respect mutuel et de la responsabilité mondiale.

Un nouveau partenariat mondial pour le développement doit mobiliser tous les partenaires et susciter la volonté politique. Il pourrait, en tant que tel, jouer un rôle crucial pour rassembler tous les acteurs autour des défis fondamentaux. Il ne devrait pas servir au monde du Nord à se dérober à ses engagements, ni être perçu comme tel. Le principe de l'universalité implique que tous les intervenants soient pleinement responsables, en fonction de leurs capacités.

Il faut créer un environnement favorable à la participation de toutes les parties prenantes. Il faut mettre en place des cadres juridiques et réglementaires pour définir les règles du jeu. Il faut explorer les synergies entre partenaires de développement à différents niveaux et dans diverses instances. Il faut renforcer l'aptitude de tous les secteurs à œuvrer de concert.

La coopération Sud-Sud a un rôle unique à jouer dans la coopération au service du développement et vient compléter la coopération Nord-Sud. Le fait que la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud soient différentes dans leurs principes, leurs objectifs et leurs modalités étant largement admis, la question de soumettre l'une aux critères de l'autre ne se pose pas. Même si la coopération Sud-Sud participe d'une démarche volontaire, il serait important de disposer de lignes directrices qui puissent apporter un éclairage sur ses pratiques et ses modalités dans la coopération internationale au service du développement. Les partenaires du Sud s'emploient actuellement à réunir de façon plus méthodique un ensemble de données attestant de leur coopération au service du développement. L'analyse de ces données et la mise au point de procédures destinées à leur évaluation constitueront des étapes déterminantes pour favoriser la communication et l'interaction avec d'autres acteurs.

La société civile doit avoir une place plus grande dans le nouveau partenariat mondial pour le développement, et il convient de trouver les moyens de la responsabiliser. Le secteur privé, et tout spécialement les petites et moyennes entreprises, possèdent les ressources et les connaissances pratiques nécessaires pour devenir de véritables moteurs du développement. Face à des problèmes tels que l'énergie, la sécurité alimentaire et le développement urbain, le secteur privé est appelé à jouer un rôle de premier plan. Il pourrait se lancer dans la coopération internationale au service du développement et suivre en la matière une approche programmatique et systématique, qui ne se contente plus de simples gestes de philanthropie mais en fasse une activité essentielle.

Il conviendrait donc de contrôler plus étroitement la responsabilité sociale des entreprises au moyen d'un code de conduite concernant la participation du secteur privé au programme de développement de l'après-2015. Il faudrait rendre le régime « volontaire » plus rigoureux afin de permettre une application plus efficace du principe de responsabilité et des relations plus équitables entre les parties. Les partenariats avec le secteur privé dans les pays en développement doivent également chercher plus directement à soutenir l'industrie du pays hôte, par le biais de clauses relatives aux apports locaux, de transferts de technologies, etc.

Les fondations, qui ont une autre approche en matière d'aide au développement, entendent participer de manière sélective à la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015 en s'attachant à résoudre des problèmes donnés. De nombreuses fondations souhaitent vivement tenir un dialogue permanent pour faire mieux comprendre leur force et la nature de leur rôle éventuel dans un nouveau partenariat mondial pour le développement. Elles ne veulent pas donner l'image d'une manne dans laquelle il suffirait de puiser pour financer le développement. Elles veulent au contraire que leurs contributions substantielles, leurs innovations et leurs bonnes pratiques soient également mises en valeur.

Tous les acteurs de la coopération internationale au service du développement doivent disposer de codes de conduite spécialement adaptés au contexte dans lequel ils évoluent.

Il est impératif de déterminer quelles synergies peuvent être établies et de faire ressortir les éléments complémentaires entre partenaires à tous les niveaux, en évitant ainsi les initiatives concurrentes et les doubles emplois. Pour ce faire, le nouveau partenariat mondial devra reposer sur une analyse factuelle des enseignements tirés de l'actuel partenariat mondial pour le développement et d'autres partenariats connexes.

Les partenariats multipartites peuvent générer d'excellentes pratiques et interventions au niveau national et permettre un vaste partage des connaissances. En revanche, une coopération au service du développement qui privilégie la multipolarité pose des problèmes de gestion des contributions et des attentes de tous les acteurs.

Le partenariat mondial pour le développement doit apparaître comme un cadre d'ensemble destiné, entre autres objectifs, à traiter les problèmes structurels. Il doit guider tous les intervenants pour faciliter l'application et le respect des engagements pris. Les partenariats multipartites peuvent appuyer la mise en œuvre de mesures portant sur des points précis au niveau opérationnel.

Financement du programme de développement de l'après-2015

Le partenariat mondial pour le développement est vital pour mobiliser les moyens financiers en faveur du développement. Le financement du développement durable est appelé à constituer un enjeu majeur pour l'après-2015. Compte tenu de la situation économique que connaissent actuellement de nombreux pays développés, les perspectives d'un accroissement de l'aide publique au développement ne semblent guère encourageantes. Pour autant, il faut respecter les engagements pris à ce titre.

Si l'aide publique au développement demeure primordiale, elle occupe toutefois une place relativement modeste dans le financement global du développement. Le nouveau partenariat doit ménager une place plus grande à d'autres formes et sources innovantes de financement pour compléter très utilement l'aide publique. La mobilisation des ressources nationales – notamment par la fiscalité et la lutte contre les flux financiers illicites – peut amener durablement certains pays à moins dépendre de cette aide. Les progrès qui pourront être réalisés concernant la soutenabilité de la dette seront également cruciaux à cet égard.

L'utilisation de l'aide publique au développement doit se faire dans une optique stratégique. Cette aide s'étiolant, les contributions des pays donateurs devraient à l'avenir être plus prévisibles. Les pays en développement pourraient utiliser la coopération au développement pour inciter à une mobilisation des ressources nationales qui leur permette de pleinement exploiter leurs potentialités.

La mise en commun des résultats des actions menées en faveur du développement et la notion d'égalité doivent être mises en avant sur le plan opérationnel. Ceux qui œuvrent pour la coopération au service du développement ne doivent pas travailler en vase clos; ils doivent tirer parti des partenariats équitables constitués tant au plan mondial qu'au niveau national. Le nouveau partenariat mondial pour le développement devra avoir à cœur de réunir les parties prenantes autour d'objectifs et stratégies qui leur soient communs, de réduire la fragmentation des aides et d'éviter les chevauchements.

Il convient de promouvoir la maîtrise des projets par les pays et d'harmoniser le financement de la coopération au développement avec les priorités nationales. Il conviendrait de dialoguer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer que les activités soient conformes aux stratégies nationales de développement. L'accent devrait aussi être mis sur la consolidation de la paix et le renforcement des institutions.

c. Prochaines étapes en vue de la conclusion d'un nouveau partenariat mondial pour le développement

Les discussions relatives à la mise en place d'un nouveau partenariat mondial pour le développement se sont accélérées, mais continuent de buter sur l'absence de volonté fermement affirmée de créer les conditions propices au développement. Elles ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions que suscite plus largement le programme de développement pour l'après-2015, ni des problèmes auxquels il devrait s'attaquer.

Les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire restent pleinement adaptés au partenariat mondial pour le développement pour l'après-2015. Ils vont, pour l'essentiel, de la solidarité et la non-ingérence au

principe des responsabilités et capacités communes mais différenciées, au droit au développement et à une plus grande justice distributive.

Le souci d'égalité plaide pour une approche horizontale plutôt que verticale, avec des objectifs fixés pour tous les pays. Le partenariat mondial ne doit pas être considéré comme un geste de bonne volonté. Il doit refléter les réalités d'aujourd'hui, en réactualisant les notions d'« Est », « Ouest », « Nord », « Sud », « OCDE », « non-OCDE ». Il doit avoir pour fondement l'idée que nous partageons tous un seul et même monde, ce qui suppose une répartition plus équitable des biens publics mondiaux et une coopération mutuelle.

Le principe de solidarité permettra de concentrer les efforts sur les pays et populations les plus vulnérables. Il s'agit ici de conjuguer solidarité et inclusion, de façon à ce que nul ne soit laissé de côté.

Le nouveau partenariat doit être ouvert et participatif, de façon à attirer les acteurs multiples et divers qui interviennent dans la coopération au service du développement. Il doit être le reflet des préoccupations qui animent tous les intervenants clefs de ce secteur, en particulier ceux qui ont plus difficilement accès au dialogue politique mondial et aux moyens d'expression des citoyens. Afin de marquer toute l'importance qu'il accorde à un développement contrôlé et dirigé sur le plan national, le partenariat doit permettre aux organisations de la société civile et aux autorités locales de contribuer tant à la définition qu'à la mise en œuvre du nouveau programme.

d. Soutien à apporter à la mise en œuvre d'un nouveau partenariat mondial pour le développement

Un nouveau partenariat mondial pour le développement doit avoir la même portée universelle que le programme de développement pour l'après-2015 qu'il vise à soutenir.

L'universalité du partenariat mondial passe avant tout par une forte appropriation nationale et un solide appui international, ainsi que par le respect des principes de transparence et de responsabilité. Cette responsabilisation mondiale exigera des différentes parties prenantes qu'elles indiquent clairement leurs rôles et responsabilités dans les diverses formes de partenariat. Elle nécessitera un mécanisme de contrôle repensé qui soit efficace, fiable et sans exclusive. Il faudra imaginer un système de responsabilisation intelligent.

Si l'on veut que le programme de développement pour l'après-2015 soit efficacement mis en œuvre, il faudra impérativement faire appel à différents modèles de développement parfaitement adaptés aux circonstances et conditions nationales. Cela permettra de donner pleinement acte de la souveraineté de chacun des pays et d'ancrer la coopération au développement dans leurs projets à court et long terme en tenant compte de leurs attentes et capacités respectives.

L'objectif du mécanisme de contrôle et du principe de responsabilité doit être d'amener les individus et les institutions à opérer un changement positif de comportement. Les médias, et plus encore les réseaux sociaux, sont des partenaires vitaux pour assurer un contrôle efficace, car ils sont gages d'une plus grande visibilité. La société civile permet aux personnes démunies et marginalisées de mieux faire entendre leur voix et est appelée à jouer un rôle majeur dans le contrôle

d'un nouveau partenariat pour le développement. En dépit de certains progrès, sa participation aux discussions relatives à la coopération internationale au service du développement demeure limitée et doit être intensifiée.

Les parlementaires peuvent être un maillon déterminant entre le pouvoir exécutif et les citoyens. Dans la mesure où ils ont pour mission de superviser les accords de prêt et la coopération au développement dans son ensemble, et étant donné la connaissance qu'ils ont des besoins des citoyens, leur contribution à une gestion efficace et responsable de la coopération au service du développement et à la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement peut être d'une importance capitale.

Des responsabilités multiples doivent être définies dans tous les secteurs et parmi les intervenants et les partenariats à tous les niveaux. Des partenariats véritables doivent être constitués sur la base d'une vision commune, de la transparence et de la responsabilisation. Parmi les outils qui peuvent être utilisés à cet effet figurent les mécanismes d'évaluation par les pairs et les mesures de lutte contre la fuite des capitaux et la fraude fiscale.

Les engagements mondiaux doivent se concrétiser par des engagements nationaux, assortis de buts précis à la réalisation desquels tous les partenaires peuvent s'engager, dans le cadre de processus participatifs qui n'excluent personne. Les engagements nationaux entre les partenaires doivent se retrouver dans les grands dispositifs de planification et de budgétisation des initiatives en matière de développement, afin de garantir leur exécution et le respect de la responsabilité en bout de chaîne, sur lesquels porte le contrôle parlementaire.

S'il veut être un processus de transformation transparent, le nouveau partenariat mondial doit être doté d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces indicateurs, universels et de haut niveau, devront permettre de définir et adopter les données qualitatives et quantitatives de référence propres à chaque pays. Ils devront porter sur la qualité des interventions qui touchent aux domaines sociaux, au développement partagé, à l'innovation et aux technologies, ou encore au développement durable, grâce à quoi il devrait être possible d'en mesurer les incidences au plan national.

Le choix des buts précis à atteindre est d'une importance cruciale : ce sont eux qui offrent la possibilité de faire évoluer les comportements, à condition d'être bien définis et accompagnés d'un calendrier réaliste. Pour pouvoir suivre efficacement les activités menées en matière de développement, il faut réduire le nombre de ces buts et les assortir d'un descriptif qualitatif. Ils doivent revêtir un caractère individuel et ne pas s'appliquer à des groupes d'intervenants, afin de renforcer la responsabilisation.

Le respect du principe de responsabilité doit viser à obtenir des résultats à l'intention de la population au niveau des pays. Dans le même temps, il devrait faire partie intégrante d'un cadre mondial de responsabilisation. Pour que la responsabilisation soit efficace, elle doit être adaptée aux besoins nationaux. Les questions à prendre en compte au niveau national sont diverses et variées : nécessité de mettre en place des cadres nationaux, qualité des mécanismes de coordination, force et indépendance des institutions, consultations au plan local, engagement des autorités infranationales. Les initiatives qui sont déployées doivent pouvoir être comprises de tous les citoyens et, partant, intégrer le contexte qui leur est propre.

Un contrôle efficace et le respect du principe de responsabilité supposent une volonté et une direction politiques fermes à tous les niveaux. Les institutions doivent être indépendantes, mais il faut aussi que leur action soit coordonnée et qu'elles soient financièrement solides. Il faut, sur ce terrain, s'attacher essentiellement à renforcer les capacités et ne faire aucune exclusive, surtout au plan local. Les autorités locales doivent elles aussi être tenues directement responsables de leurs actes.

L'importance de la collecte de données fiables s'accroît, compte tenu de la complexité accrue du processus de contrôle. Les activités de contrôle et de responsabilisation doivent faire fond sur des données d'excellente qualité, qui devraient être rendues publiques, de même que sur des renseignements généraux et inclusifs. Pour que le principe de responsabilité puisse fonctionner, la transparence est une impérieuse nécessité.

Les mécanismes de contrôle existants doivent être mieux utilisés et rationalisés, tout en veillant à tenir compte des réalités et du contexte locaux. La mise en place de systèmes de contrôle parallèles est à éviter. Il faut s'efforcer de réduire les mécanismes de contrôle à l'essentiel, de les ajuster et de les regrouper en un, en s'appuyant sur les indicateurs existants et déjà convenus.

Les systèmes nationaux de contrôle et de responsabilisation doivent être renforcés. Pour tendre à un engagement national maximal, il faut travailler ensemble à l'élaboration d'un système de contrôle commun qui mette l'accent sur les priorités nationales. Il faut que les pays puissent suivre l'évolution de la situation et s'y adapter ou y répondre plus rapidement. Pour ce faire, tous les intervenants doivent tirer un meilleur parti des dispositifs nationaux existants.

Les mécanismes d'évaluation par les pairs fonctionnent bien et leur prestige s'accroît. Certains partenaires disposés à se prêter à un examen réalisé par d'autres pays de programme commencent à se faire connaître, signe d'une mutation du rapport de force et de la concrétisation de la notion de responsabilisation mutuelle. Des dispositifs d'évaluation des performances, qui permettraient aux partenaires de procéder à une notation de l'efficacité de l'aide au développement, pourraient également voir le jour. Les classements pourraient être établis en fonction des performances individuelles et du volume total de la coopération au développement.

Il importe de renforcer le multilatéralisme plutôt que de l'édulcorer. Sur le plan de la gouvernance mondiale, la réforme des institutions de Bretton Woods et celle du Conseil économique et social de l'ONU seront des facteurs déterminants pour renforcer le processus décisionnel multilatéral propice au développement.

Le partenariat mondial pour le développement doit trouver place dans une instance mondiale où toutes les voix peuvent se faire entendre. Le Forum pour la coopération en matière de développement et le Conseil économique et social peuvent, s'agissant du programme de développement pour l'après-2015, jouer un rôle important en matière de contrôle et de responsabilisation. Le Forum sait bien comment associer les divers éléments du contrôle et de la responsabilisation en matière de coopération internationale pour le développement. Il pourrait appuyer les efforts menés pour concevoir et mettre en œuvre un système cohérent au sein du Conseil économique et social qui puisse examiner les progrès réalisés par les différents partenaires concernant le respect des engagements pris dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial pour le développement.

3. Réunions préalables et manifestations parallèles^b

- Réunion rassemblant des organisations de la société civile;
 - Action de communication du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement;
 - Caucus des pays les moins avancés;
 - Manifestation parallèle consacrée à la coopération Sud-Sud et groupes de réflexion;
 - Réunion des directeurs généraux des partenaires du Sud pour la coopération au développement.
-

^b Les notes d'information concernant les réunions et manifestations parallèles, de même que leurs résumés, peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/en/ecosoc/newfunct/DCFethiopia.shtml.